



GUIDE DE DEMANDE DE PROJET

Renseignements clés
Programme de technologie de fabrication de pointe

Version 1.0

Table des matières

Aperçu de NGen.....	3
Fonds du Programme des technologies de fabrication de pointe.....	3
Admissibilité.....	5
Critères d'admissibilité des candidatures	5
Conditions d'admissibilité du consortium	6
Aperçu du processus de financement des projets.....	8
Processus d'admission et de sélection	9
Diligence raisonnable financière (DF)	9
Processus de demande	10
Comités d'évaluation d'experts indépendants	10
Acceptation ou rejet	11
Rétroaction	11
Échéancier du programme.....	11
Guide d'application	13
Dix questions d'évaluation : Guide.....	14
Documents requis pour l'évaluation	25
Sur accord.....	25
Gabarits et documents à l'appui.....	25

Aperçu de NGen

Next Generation Manufacturing Canada (NGen) est une société à but non lucratif axée sur l'industrie qui se consacre au développement de capacités de fabrication de pointe de calibre mondial au Canada. NGen dirige la Grappe mondiale d'innovation pour la fabrication de pointe du Canada.

NGen vise à :

- Relier et renforcer la collaboration entre les fabricants et les entreprises technologiques afin d'accélérer le développement et la mise à l'échelle des capacités transformatrices dans le secteur manufacturier canadien;
- Renforcer la compétitivité du secteur manufacturier canadien;
- Stimuler l'innovation et l'investissement dans les technologies de fabrication de pointe au Canada;
- Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux;
- Faire croître des entreprises canadiennes de calibre mondial;
- Développer une main-d'œuvre moderne et inclusive possédant les compétences nécessaires pour exceller dans la fabrication de pointe.

Fonds du Programme des technologies de fabrication de pointe

Les technologies numériques, les matériaux et les technologies de production de pointe aident les fabricants à réagir et à tirer parti de la dynamique changeante du marché en améliorant les processus de production et d'affaires existants, en améliorant la productivité, en réduisant les coûts et en augmentant la production et la commercialisation de nouveaux produits et services. L'objectif de ce programme de technologie de fabrication de pointe est de renforcer la compétitivité du secteur manufacturier canadien, de stimuler l'innovation et l'investissement dans les technologies de fabrication de pointe au Canada, de créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, de faire croître des entreprises canadiennes de calibre mondial et de former une main-d'œuvre moderne et inclusive possédant les compétences nécessaires pour exceller dans la fabrication de pointe.

NGen investira jusqu'à 35 millions de dollars du financement de la grappe mondiale d'innovation dans des projets collaboratifs dirigés par l'industrie, qui seront achevés avant le 31 janvier 2028. Poursuivant l'objectif de ce programme, ce programme co-investira dans des projets collaboratifs dirigés par l'industrie qui visent à réduire les risques, à commercialiser et à transformer les capacités de fabrication à l'aide de **nouvelles technologies de classe mondiale**.

Les objectifs de ce défi sont les suivants :

- Créer des emplois pour les Canadiens
- Créer de la valeur pour l'économie canadienne
- Développer de nouveaux procédés tout au long des chaînes de valeur de la fabrication
- Développer de nouveaux procédés de fabrication pour mettre à l'échelle la fabrication canadienne
- Améliorer la qualité et réduire le coût global de fabrication au Canada
- Promouvoir une fabrication durable et respectueuse de l'environnement
- Ajouter de la flexibilité aux processus de production

Tous les projets NGen **doivent** être:

Collaboratifs, développer des relations avec l'industrie, établir la confiance et partager les connaissances, les risques, les investissements et les avantages qui en découlent. Les projets doivent inclure au moins deux partenaires industriels canadiens non associés, dont au moins une petite ou moyenne entreprise (PME). Les projets sont encouragés à inclure plusieurs partenaires de l'industrie. Les projets sont également encouragés à envisager l'inclusion d'organismes universitaires et de recherche comme sous-traitants;

Transformateurs, impliquant le développement de nouvelles capacités de fabrication de pointe de classe mondiale susceptibles de conférer un avantage concurrentiel important à l'industrie canadienne.

Appliqués, axé sur des solutions, soutenant de nouvelles technologies de fabrication avec une voie claire à court et moyen vers la commercialisation et un potentiel de générer des avantages commerciaux et économiques importants à long terme, y compris le maintien et la création d'emplois.

Durables, laissant un héritage en matière de développement des compétences, d'outils, de bancs d'essai, de propriété intellectuelle ou de connaissances commerciales pour l'écosystème de fabrication de pointe du Canada au-delà des partenaires et de l'échéancier du projet.

Admissibilité

Critères d'admissibilité des candidatures

Toute entreprise membre de NGen peut présenter une demande de financement de projet ou demander à être considérée comme partenaire ou co-investisseur dans des projets financés par NGen. Il est gratuit de devenir membre, veuillez-vous inscrire à <https://www.ngen.ca/membership>.

- Les bénéficiaires du financement NGen doivent être des entreprises enregistrées au Canada et avoir une présence à valeur ajoutée au-delà d'un bureau de vente.
- Les organismes admissibles à titre de bénéficiaires officiels de financement doivent être l'un des organismes suivants :
 - les organismes à but lucratif;
 - les organismes sans but lucratif qui facilitent et financent la recherche et le développement au nom de l'écosystème et dont le financement ou les revenus proviennent principalement d'organisations du secteur privé ou de l'industrie;
 - les sociétés d'État non fédérales dont le financement provient d'activités commerciales;
 - Organisations autochtones.
- Les autres organismes sans but lucratif financés par l'État, les établissements d'enseignement postsecondaire, les sociétés d'État fédérales et les ministères ou organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles directement au financement de la grappe mondiale d'innovation, bien qu'ils puissent apporter leurs contributions à des projets ou être sous-traités par des bénéficiaires financés pour mener à bien les activités du projet.
- Les organisations internationales (sociétés étrangères et organismes de recherche qui n'ont pas de présence commerciale enregistrée au Canada) peuvent également participer à des projets financés par NGen, mais toute activité de projet entreprise par ces organisations ne sera pas admissible au financement NGen.

Participation du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) :

- NGen accueille favorablement la participation du CNRC à ses projets, mais ce n'est pas obligatoire. Le mécanisme permettant au CNRC de participer à un projet serait par le biais d'un contrat de sous-traitance avec un partenaire de l'industrie.
- Il existe des options sur la façon dont le CNRC sera traité dans le cadre d'un projet NGen :
 - Le CNRC fera partie de l'entente de collaboration du consortium, reconnaissant qu'elle apporte de la valeur au consortium, qu'il s'agisse de propriété intellectuelle ou de soutien à la réalisation du projet.
 - NGen reconnaîtra le CNRC comme partenaire dans les publications et la promotion des activités de projet.

- La partie du projet du CNRC serait sous-traitée et dirigée par un partenaire de l'industrie – l'entente est conclue uniquement entre le partenaire de l'industrie et le CNRC. NGen peut reconnaître le CNRC comme partenaire dans les publications et les activités promotionnelles convenues par le consortium.

Conditions d'admissibilité du consortium

Tous les projets doivent démontrer le développement et l'application d'une nouvelle technologie de fabrication de pointe ou d'une innovation de procédé de classe mondiale.

- Les projets doivent être collaboratifs, transformateurs, appliqués et durables;
- Les projets doivent inclure une expertise en fabrication et en technologie;
- Tous les projets doivent démontrer une collaboration significative avec au moins deux partenaires industriels non associés, dont au moins un partenaire est une PME.
 - Les candidats sont fortement encouragés à inclure plus de partenaires PME ainsi que des partenaires universitaires et de recherche.
- Les projets doivent avoir le potentiel de générer des avantages commerciaux et des emplois importants tant au sein du consortium qu'à l'extérieur.
- Les participants au projet doivent avoir mis en place des processus de gestion de projet solides. Les ensembles de travaux, les jalons, les échéanciers et les coûts estimatifs des projets doivent être bien définis;
- Les projets devraient commencer au plus tôt le 1^{er} avril 2026 et se terminer au plus tard le 31 janvier 2028.
- La valeur minimale autorisée du projet est de 1,5 million de dollars canadiens. Tout écart mineur nécessitera l'approbation écrite de NGen. La valeur maximale autorisée pour le soutien financier de NGen est de 8,0 millions de dollars canadiens. Les projets dont la valeur totale dépasse ce montant seront acceptés; cependant, le soutien financier de NGen sera plafonné à 3,2 millions de dollars canadiens.
 - NGen remboursera jusqu'à 40% du total des dépenses admissibles du projet engagées par les partenaires de l'industrie;
 - Aucun partenaire ne peut recevoir plus de 70% du financement total des NGen.
 - Les partenaires du projet ne peuvent pas non plus être un sous-traitant pour les services de main-d'œuvre ou un consultant dans le cadre du projet.
 - La sous-traitance ne peut pas dépasser 30% du total des coûts admissibles du projet;
 - Le coût d'acquisition d'un nouvel équipement pour répondre aux besoins du projet peut être demandé, mais il ne peut pas dépasser 20% des coûts admissibles du projet du partenaire pour une PME partenaire;
 - Le coût d'acquisition d'un nouvel équipement pour répondre aux besoins du projet peut être demandé, mais il ne peut pas dépasser 10% des coûts admissibles du projet du partenaire pour un partenaire non-PME;
 - Une certaine quantité de développement, de mise à l'essai et de validation de produits est autorisée dans le cadre d'un projet, à condition qu'il puisse être

démontré qu'elle est nécessaire pour soutenir l'atteinte des objectifs de fabrication de pointe. Pas plus de 15% de l'allocation de financement peut être liée au développement de produits.

NGen est un organisme à but non lucratif. Les frais d'administration des projets sont appliqués aux projets comme condition de financement. Il s'agit de frais uniques et non remboursables d'administration de projet payables à NGen équivalant à 5% du coût total du projet, tel que défini dans l'entente-cadre de projet (AMP). Le paiement des frais est une condition non négociable pour le financement du projet. Les frais permettent à NGen d'appuyer des projets dans le cadre de ses processus de surveillance des projets et de gestion des réclamations.

Les projets et les activités hors portée ne seront pas financés et comprennent :

- Non transformateur :
 - Projets qui nécessitent des mises à niveau mineures, un entretien courant ou le remplacement d'équipement standard.
 - Reproduire ou adopter directement des technologies prêtes à l'emploi sans personnalisation, intégration ou avancement importants.
 - Projets qui ne démontrent pas une avancée claire en matière de capacité de fabrication, de productivité ou de compétitivité.
 - Projets qui seraient entrepris à la même échelle ou portée et au cours de la même période sans financement NGen.
 - Activités de production elles-mêmes ou activités qui subventionnent la production à grande échelle.
- Initiatives non axées sur le secteur manufacturier :
 - Les projets étaient principalement axés sur l'innovation du modèle d'affaires, le marketing, les ventes ou les stratégies d'engagement client.
 - Initiatives axées sur le développement du leadership ou la gestion du changement organisationnel sans lien direct avec les résultats transformateurs de la fabrication.
- Recherche et développement seulement ou à un stade précoce :
 - Projets qui ne sont pas prêts pour la démonstration ou l'intégration de la technologie.
 - Projets qui n'ont pas de voie claire vers la commercialisation ou l'application de fabrication dans le monde réel dans un délai raisonnable.
- Logiciels autonomes ou projets informatiques :
 - Développement de logiciels d'entreprise, de systèmes ERP ou d'infrastructure informatique.
 - Projets axés uniquement sur la gestion ou l'analyse de données.
- Projets sans collaboration avec l'industrie :
 - Propositions qui n'incluent pas de collaboration significative entre les fabricants et les fournisseurs de technologie.
 - Projets dont les avantages reviennent à une seule entreprise ou organisation.
 - Activités de projet qui pourraient être considérées comme anticoncurrentielles.

- Projets axés uniquement sur le développement de produits ou la conception de produits :
 - Une certaine quantité de développement, de mise à l'essai et de validation de produits est autorisée dans le cadre d'un projet, à condition qu'il puisse être démontré qu'elle est nécessaire pour soutenir l'atteinte des objectifs de fabrication de pointe. Pas plus de 15% de l'allocation de financement peut être liée au développement de produits.

Aperçu du processus de financement des projets

Les organisations membres de NGen peuvent accéder à un portail dédié aux demandes. Le portail est requis pour entrer les renseignements sur le projet.

Pour présenter une demande de financement, commencez par vous joindre à NGen en tant que membre (www.ngen.ca/join). Faites ensuite une demande de financement dans le portail NGen en créant un nouveau projet. Il est recommandé que le projet soit enregistré tôt sur le portail NGen afin que NGen puisse l'examiner et le soutenir tout au long du processus de sélection. Ce processus de sélection permet de s'assurer que le projet est admissible au financement avant de remplir la demande complète.

Soutien des NGen pour les demandes de projets

L'équipe de projet de NGen peut aider à l'élaboration des demandes de projet de la grappe mondiale d'innovation avant leur évaluation. Sur demande, le personnel de NGen peut :

- Fournir des conseils et des orientations en ce qui concerne la portée, les règles de financement, les activités admissibles et les exigences du projet.
- Faites des suggestions qui pourraient améliorer les plans de projet.
- Identifier les partenaires potentiels du projet.
- Identifier d'autres sources de financement pour les activités du projet.
- Fournir des conseils pour déterminer ou améliorer la gestion de la PI qui sera utilisée ou développée dans le cadre du projet.

Les ressources sont limitées et le soutien sera fourni selon le principe du premier arrivé, premier servi. Le soutien peut être demandé par courriel à AMTP@ngen.ca.

Il n'est pas recommandé d'envoyer par courriel des documents confidentiels ou sensibles. NGen peut soutenir l'examen de l'information sur le projet par l'intermédiaire du portail de demande sécurisé.



Processus d'admission et de sélection

NGen examinera toutes les propositions pour s'assurer qu'elles répondent aux critères d'admissibilité de base pour les projets NGen. Les candidats devront :

- Remplir une entente de demande (<https://www.ngen.ca/funding/challenge/advanced-manufacturing-2025>)
- Confirmer qu'ils ont lu et compris les règles d'admissibilité de NGen.
- Décrivez l'objectif de leur projet et la façon dont il contribue à des capacités de fabrication de pointe nouvelles et transformatrices au Canada. Deux champs de description de projet sont disponibles pour chaque projet. La description 1 est des renseignements confidentiels divulgués à NGen à des fins de filtrage seulement, et la description 2 peut être partagée publiquement par NGen.
- Confirmer que leur projet est collaboratif et identifier les partenaires officiels du consortium.
- Confirmer que les partenaires du consortium qui demandent du financement sont des entreprises enregistrées ayant une présence à valeur ajoutée au Canada et que l'activité du projet sera menée au Canada.
- Confirmer que leur projet ne serait pas entrepris sous la même forme sans le financement de NGen.
- Fournissez une estimation des coûts du projet et indiquez qu'ils sont prêts à investir dans le projet dans les délais prévus par l'horizon de financement de NGen.
- Confirmez qu'ils disposent des moyens financiers et des capacités de gestion de projet adéquats pour mener à bien le projet.
- Confirmez qu'il y a une PME dans le projet.
- Attester qu'ils respectent les règlements canadiens sur les sanctions et les évaluations environnementales.
- Acceptez de fournir les renseignements nécessaires pour que NGen effectue une diligence raisonnable financière.

Diligence raisonnable financière (DF)

NGen entreprendra une évaluation financière de chaque partenaire participant au projet pour s'assurer qu'il sera en mesure de soutenir son engagement envers le projet pendant toute sa

durée, en plus des opérations commerciales régulières. Les facteurs qui seront évalués comprennent, sans s'y limiter : la rentabilité, la liquidité, l'endettement et les flux de trésorerie.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des conseils, veuillez consulter le Guide financier pour ce défi de financement du Programme des technologies de fabrication de pointe.

Processus de demande

Une fois que le consortium a été sélectionné avec succès et que le projet est passé à l'étape de la « demande », le consortium préparera une demande complète répondant aux questions de la demande, créant des budgets détaillés du projet et décrivant les répercussions économiques directes et indirectes.

Les demandes seront notées sur 100 points (10 points par question) par des experts indépendants.

Les réponses sont pondérées de manière égale dans les évaluations. Par la suite, les évaluateurs répondront à deux questions de passerelle oui/non.

- Le projet peut-il être financé pour ce défi?
- Le financement du projet est-il recommandé en fonction de la demande globale?

Si la majorité des évaluateurs répondent non à l'une ou l'autre des questions d'entrée, la demande ne sera pas prise en considération pour le financement, quelle que soit la note globale. Il est recommandé tout au long du processus de demande de demander conseil à l'équipe du projet NGen pour s'assurer que le projet répond aux critères de portée.

Comités d'évaluation d'experts indépendants

NGen vise à financer des projets de la plus haute qualité sur la base d'une évaluation indépendante par des experts de l'industrie.

Toutes les propositions de projets seront soumises à un processus d'évaluation indépendant entrepris par un maximum de cinq experts externes. Les comités d'experts s'assurent que les projets recommandés sont de haute qualité, qu'ils répondent aux objectifs stratégiques de NGen et qu'ils sont sélectionnés équitablement. Ces comités peuvent également comprendre des représentants du gouvernement.

Le financement des NGen est limité. NGen se réserve le droit d'adopter une approche de portefeuille dans tous les domaines de projet de l'appel de propositions.

Les experts externes de NGen comprennent d'anciens PDG d'entreprises de fabrication et de technologie, d'anciens cadres supérieurs de la fabrication, de l'ingénierie et de la technologie, des cadres supérieurs d'universités et de collèges et des cadres d'organisations de conseil en affaires.

L'identité des experts participant aux évaluations individuelles des projets demeurera confidentielle. Les évaluateurs signeront des ententes de non-divulcation et des divulgations de conflits d'intérêts pour assurer l'indépendance et la confidentialité.

Acceptation ou rejet

NGen se réserve le droit de demander des éclaircissements supplémentaires pendant la période d'évaluation afin d'assurer une évaluation complète du projet, ce qui peut inclure une entrevue avec le comité d'évaluation. Des renseignements supplémentaires peuvent entraîner une réévaluation partielle ou complète du projet. L'entrevue peut ne pas être requise pour tous les projets.

À la suite d'une évaluation (et d'une entrevue, au besoin) et d'une recommandation des évaluateurs indépendants, NGen informera directement les demandeurs si leur projet a été accepté pour financement ou non.

Rétroaction

Tous les candidats recevront une rétroaction du processus d'évaluation, expliquant pourquoi ils ont été approuvés ou non, et formulant des recommandations pour renforcer leur demande ou leur projet. Les demandeurs ou les projets non approuvés peuvent présenter une nouvelle demande si le volet de financement est toujours actif ou s'il y a de futurs appels de financement applicables.

Échéancier du programme

Veuillez consulter le site Web du programme

(<https://www.ngen.ca/funding/challenge/advanced-manufacturing-2025>) pour obtenir les guides, les modèles et les enregistrements de webinaires les plus récents.

Trois délais doivent être respectés pour soumettre une proposition conforme :

1. Date limite de réception - La première est une soumission obligatoire pour l'examen préalable afin que NGen puisse s'assurer que le projet est dans la portée et puisse faire preuve de diligence raisonnable sur le plan financier.
 - La date limite d'admission est le 20 août 2025 à 17 h, heure de l'Est.
 - Veuillez consulter la section « Processus d'admission et de sélection » qui met en évidence les exigences particulières en matière de sélection.
 - Le non-respect de cette date limite signifiera que la proposition ne sera pas prise en considération pour le financement.
 - Les membres peuvent présenter une demande de financement par l'intermédiaire du portail des membres, sous la rubrique Programmes de financement. Le portail sera ouvert pour recevoir les inscriptions de projets d'ici le 25 juin 2025.

2. Date limite de diligence raisonnable financière - Les projets doivent démontrer avec succès leur engagement financier envers le projet pendant toute sa durée, en plus des opérations commerciales régulières.
 - La date limite de diligence raisonnable financière est le 18 septembre 2025
 - Les facteurs qui seront évalués comprennent, sans s'y limiter : la rentabilité, la liquidité, l'endettement et les flux de trésorerie.
 - Les entreprises qui échouent à l'évaluation FDD de NGen seront avisées dès que possible, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité du projet et du consortium à aller de l'avant.
3. Date limite de présentation des demandes finales - Les projets qui ont été sélectionnés avec succès devront soumettre leur demande finale avant le 23 septembre 2025 à 17 h, heure de l'Est.
 - Une fois soumises, les demandes seront envoyées à un comité tiers indépendant pour évaluation.

Les candidats seront informés des résultats de l'évaluation peu de temps après la fin du processus d'évaluation.

Le non-respect des dates limites de sélection et de demande finale signifiera que la proposition ne sera pas prise en considération pour le financement.

Les projets dont le financement est recommandé passeront à l'étape de la passation de marchés. Les projets devraient être terminés d'ici le 19 décembre 2025 et officiellement lancés d'ici le 1er avril 2026.

Il est recommandé aux équipes de projet d'examiner les modèles d'entente de collaboration et d'entente-cadre de projet sur le site Web de NGen avant de présenter une demande. Tous les projets devraient être achevés au plus tard le 31 janvier 2028.

Résumé des dates clés

Ouverture du portail de demande	25 juin 2025
Webinaire d'information sur le défi (FR et EN)	8 juillet 2025
Rédaction d'une demande gagnante	5 août 2025
Rédaction d'une demande gagnante (EN)	7 août 2025
Date limite de réception des projets	20 août 2025 (17 h HNE)
Date limite d'évaluation de la DF	18 septembre 2025 (17 h HNE)
Date limite de présentation des demandes finales	23 septembre 2025 (17 h HNE)
Phase de passation de marchés	Mi-octobre 2025 – décembre 2025
Durée estimée du projet	Du 1er avril 2026 au 31 janvier 2028

Guide d'application

La demande comprend :

- **Dix (10) questions**

- Il y aura un maximum de 7 000 caractères pour répondre à chaque question directement dans le portail.
- Toute information fournie au-delà de 7 000 caractères ne sera pas envoyée aux évaluateurs.
- Aucun lien externe n'est autorisé.
- Des renseignements supplémentaires, tels que des rapports, ne peuvent pas être soumis dans les annexes.
- Veuillez inclure toute information dans les dix questions de la demande et citer une référence appropriée s'il y a lieu.
- Envisagez d'utiliser des graphiques et des tableaux, car ils ne compteront pas dans le nombre total de mots. Les tableaux compteront dans le nombre de mots de la question.

- **Trois (3) annexes**

- « Annexe 1 » - Plan de projet (XLS, MPP, PDF) - Il n'y a pas de modèle pour le plan de projet; On s'attend à ce que l'entreprise utilise les outils de gestion de projet disponibles au sein de son entreprise.
- « Annexe 2 » - Registre des risques (XLS) - Il n'y a pas de modèle pour le registre des risques; On s'attend à ce que l'entreprise utilise les outils de gestion de projet disponibles au sein de son entreprise.
- « Annexe 3 » - Tableaux de propriété intellectuelle (DOC) - Le modèle obligatoire pour les tableaux de propriété intellectuelle est disponible ici : (<https://www.ngen.ca/funding/challenge/advanced-manufacturing-2025>).

- **Registre des jalons :**
 - Les jalons sont saisis directement dans le portail.
 - Fournissez des jalons qui représentent les principales réalisations et appuient les paramètres des objectifs.
 - Le registre des jalons doit s'harmoniser avec les jalons définis dans le plan de projet.

- **Emplois, retombées économiques et engagement des établissements d'enseignement :**
 - Fournir des emplois directs et indirects prévus créés ou maintenus pendant et après le projet pour chaque partenaire.
 - Fournir une estimation de la croissance des revenus pendant et après le projet pour chaque partenaire.
 - Fournir à tous les établissements d'enseignement qui devraient participer au projet et qui contribuent directement au projet.

- **Cahiers d'exercices financiers :**
 - Un cahier de travail sur le financement de projet (budget) sera saisi dans le portail par chaque partenaire du consortium décrivant les coûts détaillés tels que la main-d'œuvre, le sous-traitant, l'équipement, la propriété intellectuelle, etc.
 - Chaque partenaire définira le financement demandé à NGen.
 - Les ressources NGen sont disponibles pour des examens et des conseils au besoin. Veuillez consulter le Guide des finances pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité aux coûts.

Dix questions d'évaluation : Guide

Les demandeurs de projet doivent répondre aux dix questions qui éclaireront le processus d'évaluation. Il faut répondre à ces questions en tenant compte de tous les partenaires du consortium, et non seulement du partenaire principal, afin que l'impact et les avantages prévus qui en découleront au sein du consortium soient bien définis. Tout au long de la demande, fournir des renseignements propres au projet et, dans la mesure du possible, quantifier et fournir des preuves à l'appui des énoncés.

Les réponses sous chaque question guident le consortium du projet sur la meilleure façon de répondre aux questions. Veuillez répondre à toutes les directives pertinentes et ajouter des points supplémentaires pertinents à la réponse pour renforcer votre proposition.

1. Quelle est l'opportunité globale du projet?

Guide d'intervention

- Décrivez la motivation globale et les objectifs globaux de fabrication de pointe que le projet vise à atteindre.
 - Cette réponse à la question fournit une introduction de haut niveau à l'ensemble du projet et aux éléments clés du projet.
- Donnez un aperçu du projet en tenant compte des impacts technologiques et commerciaux, et mettez en évidence d'autres avantages stratégiques.
- Décrivez ce que l'équipe de projet doit faire pour atteindre les objectifs du projet dans les délais et le budget souhaités. Quels sont les défis, les questions de recherche et les complexités techniques spécifiques qui doivent être abordés dans les délais du projet?
- Décrivez la nature des défis auxquels vous ou vos clients potentiels êtes confrontés, ainsi que les défis potentiels du marché ou les obstacles à l'entrée que le projet aborde.
- Comment les résultats du projet surmonteront-ils ces défis?
- Décrivez clairement les partenaires du projet et la façon dont ils collaboreront pour réaliser l'occasion globale visée par le projet.

2. Qu'est-ce qui est transformatif dans le projet?

Guide d'intervention

- C'est à cette question que le consortium peut clairement démontrer la nature *transformatrice* de l'idée de projet.
- Définissez clairement les aspects transformateurs de la fabrication de pointe du projet et les nouvelles connaissances relatives à la fabrication de pointe créées par chaque organisation partenaire.
- Déterminer dans quelle mesure le projet est transformateur et novateur, tant sur le plan technique que commercial, pour chaque partenaire :
 - Décrivez les processus et les technologies de fabrication actuels de pointe pour votre industrie (ou secteur) et décrivez comment ce projet repousse les limites dans le contexte de la fabrication de pointe.
 - Comment le projet mènera-t-il à des avantages technologiques et commerciaux qui permettront aux entreprises canadiennes de devancer leurs concurrents mondiaux et de devenir des chefs de file mondiaux dans l'application ou la production de technologies de fabrication de pointe?
 - Décrivez comment le projet sera reconnu à l'échelle mondiale comme conférant ou renforçant le leadership canadien dans le domaine de la fabrication de pointe.
 - Mettez en évidence la feuille de route du niveau de maturité technologique (NMT) et/ou du niveau de maturité de fabrication (LMR) du début du projet, selon le cas, selon le partenaire.
- Expliquez comment le projet a le potentiel de transformer ou de soutenir la transformation de chaque organisation partenaire.
 - Décrivez la PI de base qui devrait être mise à profit pendant le projet ainsi que la PI de premier plan qui devrait apparaître pendant le projet, et discutez de la façon dont vous comptez tirer parti de cette PI. Construisez ce récit en utilisant et en vous référant aux tableaux de PI (annexe 3). Notez que la PI ne se limite pas aux brevets; d'autres types de PI tels que les secrets commerciaux, le savoir-

faire, les droits d'auteur, les dessins industriels enregistrés, les marques de commerce, etc., peuvent être pertinents. Consultez le Guide de la PI pour les définitions.

- Fournir des preuves pour toutes les affirmations ci-dessus. Cela peut inclure les résultats de recherches de brevets, d'analyses de concurrents, d'enquêtes documentaires et/ou d'analyses stratégiques ou de feuilles de route d'analyse comparative.

3. Quelle est la nature et la taille du marché potentiel auquel le projet s'adressera?

Guide d'intervention

- Pour chaque partenaire de projet, décrivez le ou les marchés que vous pénétrez à la suite de ce projet OU décrivez le marché existant dans lequel vous exercez vos activités et la façon dont les résultats du projet amélioreront votre position concurrentielle sur le marché. Incluez des détails tels que :
 - Le marché cible, y compris la taille, les marges, les chefs de file du marché, les principaux concurrents, la concurrence par les prix, les barrières à l'entrée
 - Dynamique du ou des marchés, y compris les taux de croissance historiques et projetés;
 - Quantifier les facteurs de différenciation du marché pour les résultats de votre projet
 - Identifier et analyser les marchés adjacents où les nouvelles connaissances pourraient être commercialisées;
 - Les applications de produits, de plateformes et de services cibles spécifiques qui sous-tendent le marché
 - La part de marché prévue grâce à ce projet
 - L'échéancier de l'occasion et le moment où vous prévoyez que les avantages se concrétiseront
 - L'impact du projet sur les relations existantes ou futures avec les clients;
- Fournissez des preuves à l'appui de vos déclarations sur les débouchés commerciaux ouverts par votre projet.

4. Comment les résultats du projet seront-ils commercialisés?

Guide d'intervention

- Cette réponse aux questions permet aux candidats de démontrer la nature appliquée de leur proposition de projet.
- S'assurer qu'il existe un plan de commercialisation convaincant décrivant comment les avantages de cette proposition de projet seront atteints. Le plan de commercialisation doit mettre en évidence les nouvelles occasions d'affaires prévues par chaque partenaire en collaboration et individuellement.
 - Décrivez les extrants du projet qui seront commercialisés, comme les produits, les services, les processus, les capacités, la propriété intellectuelle ou les applications nouveaux ou améliorés.
 - Décrivez le potentiel de commercialisation de ces extrants sur le marché existant, les marchés futurs ou les marchés adjacents, tels que définis à la question 3.

- Décrivez comment chacun de ces extrants sera atteint, ainsi qu'un échéancier mesurable et des indicateurs de rendement clés (IRC) pour la commercialisation. Envisagez d'inclure :
 - Une feuille de route montrant la route vers le marché.
 - Le nombre de fabricants ou d'installations dans lesquels la technologie sera mise en œuvre.
 - Mettez en valeur votre avantage concurrentiel et votre proposition de valeur.
- Décrivez le plan de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle, y compris l'octroi de licences, qu'il soit explicite (p. ex., dans des contrats écrits) ou implicite (p. ex., par voie de ventes). Rappelons que la PI ne se limite pas aux brevets; d'autres types de PI tels que les secrets commerciaux, le savoir-faire, les droits d'auteur, les dessins industriels enregistrés, les marques de commerce, etc., peuvent être pertinents. Consultez le Guide de la PI pour les définitions.
 - Utilisez les tableaux de PI pour indiquer les parties (y compris les tiers) qui devraient élaborer, posséder ou accéder à chacun des actifs de PI du projet énumérés.
 - Décrivez la stratégie de protection de ces actifs de PI. Inclure des détails sur tout dépôt de demande de brevet envisagé
- Décrivez toute autre possibilité de retombées commerciales et soulignez comment vos activités contribueront à l'ensemble de l'industrie et à d'autres secteurs.

5. Quels sont les avantages économiques que le projet devrait procurer aux personnes à l'intérieur et à l'extérieur du consortium, et sur quelle période?

Guide d'intervention

- Les projets doivent procurer des avantages économiques importants à leurs partenaires collaborateurs. Dans le cadre de cette réponse, indiquez les avantages économiques que le projet aura pour les partenaires participants et les autres fournisseurs/partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du projet. Comment le partenariat aide-t-il chaque partenaire à atteindre une plus grande croissance économique?
- Les arguments économiques peuvent être renforcés en représentant des avantages économiques directs et indirects supplémentaires. Voici quelques exemples :
 - La possibilité économique potentielle de mettre en œuvre les solutions dans plusieurs fabricants ou installations.
 - La valeur économique associée à :
 - Gains d'efficience
 - Réduction des temps d'arrêt
 - Réduction de l'empreinte de fabrication
 - Avantages environnementaux positifs
 - Réduction de l'utilisation de matériaux
 - Sortie de meilleure qualité
 - Réduction des rebuts et de la garantie.
- Assurez-vous que les tableaux du portail de demande indiquent l'impact sur l'emploi de chaque partenaire de projet sur la durée du projet, de 0 à 2 ans après et de 3 à 5 ans après.
 - Veuillez indiquer :
 - Le nombre d'emplois directs créés;

- Le nombre d'emplois directs maintenus ou sauvegardés;
- Le nombre d'emplois indirects créés dans la chaîne d'approvisionnement (envisager de faire référence aux effets multiplicateurs en fonction des emplois directs);
- Le nombre d'emplois indirects maintenus ou sauvegardés.
- Alignés sur les tableaux d'emplois remplis, dans la réponse à la question, mettez en évidence les types et les rôles d'emplois que les partenaires créeront.
- Assurez-vous que les tableaux du portail de demande indiquent les revenus supplémentaires prévus qui seront générés pour chaque partenaire à la suite du projet : pendant le projet, 0 à 2 ans après le projet et 3 à 5 ans après le projet.
- Conformément aux tableaux de revenus remplis, indiquez dans la réponse à la question les possibilités commerciales pour d'autres fabricants ou secteurs industriels découlant de l'application de la technologie ou pour le réseau d'approvisionnement existant en amont et en aval.
- Soulignez si le projet créera des occasions d'affaires dérivées (nouvelles entreprises, relations nouvelles ou élargies avec des fournisseurs ou des partenaires) au Canada et dans le monde.

6. Quelle est l'incidence sur l'écosystème de fabrication de pointe et sur les Canadiens?

Guide d'intervention

- Cette réponse aux questions permet aux demandeurs de démontrer les avantages durables du projet proposé.
- Les projets doivent offrir des avantages écosystémiques durables. Les avantages ne peuvent pas être versés à un partenaire; le projet doit laisser un héritage au-delà des partenaires pour la fabrication canadienne.
- Mettre en évidence toute intention de rendre la propriété intellectuelle accessible (que ce soit commercialement ou gratuitement) par des tiers tels que d'autres membres de NGen.
- Il est également important de mettre en évidence les possibilités de développement de la main-d'œuvre et d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) pratiquées par les partenaires.
- Décrivez comment le projet aidera à promouvoir les capacités canadiennes et à créer un impact positif généralisé, laissant un héritage dans le secteur manufacturier au Canada pour les partenaires et au-delà (considérez l'impact du projet sur la chaîne d'approvisionnement et le secteur industriel, tant au pays qu'à l'étranger). Pour mettre cela en évidence, tenez compte de ce qui suit :
- Développement de la main-d'œuvre, par exemple :
 - Comment le projet encouragera-t-il l'engagement des femmes, des Autochtones et des groupes sous-représentés sur le marché du travail et améliorera-t-il ou créera-t-il des efforts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)?

- Décrivez les possibilités d'attirer, de former et de développer un bassin de talents hautement qualifiés (employés existants et nouveaux).
 - Décrivez les initiatives visant à faire participer les élèves au projet.
- Autres avantages sociaux, par exemple :
 - Inclusion/exclusion sociale
 - Amélioration de la qualité de vie
 - Autonomisation du public
 - Santé et sécurité
- Connaissance de l'industrie, par exemple :
 - Le projet servira-t-il de modèle, de plateforme d'apprentissage ou de lac de données pour d'autres? Par exemple, fournir des visites guidées ou des cas d'utilisation sur les pratiques exemplaires ou l'accès aux données.
 - Le projet générera-t-il de la propriété intellectuelle que d'autres pourront utiliser pour accélérer les applications technologiques ou accroître la fabrication au Canada?
 - Le projet influencera-t-il les activités des collèges, des universités, des instituts de recherche ou des services publics, ce qui entraînera la diffusion de ces connaissances dans l'industrie?
- Soutien à l'infrastructure, par exemple :
 - Le projet aidera-t-il à développer ou à soutenir l'utilisation d'outils, de bancs d'essai, de données et de plateformes technologiques qui favoriseront le développement, l'adoption, la mise à l'échelle et la commercialisation de technologies futures dans le secteur manufacturier canadien?
- Réseaux de collaboration, par exemple :
 - Le projet améliorera-t-il la capacité des partenaires de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire, des centres de recherche et d'autres organisations privées et publiques à travailler ensemble pour renforcer la fabrication de pointe au Canada?
 - Le projet offrira-t-il une plus grande capacité, des possibilités et des capacités pour soutenir les petites et moyennes entreprises?
- Avantages environnementaux - Décrivez les améliorations et les impacts environnementaux découlant de ce projet, par exemple :
 - GES, réduction des matières particulaires
 - Efficience des processus et des ressources
 - Meilleure gestion de l'énergie
 - Composés organiques volatils réduits
 - Réduction de la dégradation des terres
 - Réduction de la consommation d'eau
 - Réduction de l'empreinte
 - Réduction des émissions grâce à un transport et une distribution plus efficaces et optimisés au sein de la chaîne d'approvisionnement

- Utilisation ou création de matériaux durables
- Réutiliser, recycler et remanufacturer
- Autres avantages liés au cycle de vie
- Autres possibilités de durabilité
- Décrivez tout autre avantage qui pourrait être obtenu grâce à ce projet. (Réglementation, certification, élaboration de normes, avantages régionaux et politiques, etc.).

7. Quel est le plan global du projet?

Guide d'intervention

- Dans le cadre de l'annexe 1, fournir un plan de projet détaillé composé d'un diagramme de Gantt qui détaille les lots de travail, les tâches, les échéanciers, les jalons, les produits livrables, les dépendances et l'affectation des ressources pour tous les partenaires, ainsi que les coûts des lots de travail.
- Dans le cadre de cette réponse à la question, décrivez le plan global du projet, en identifiant les principaux outils et mécanismes de gestion de projet (p. ex., les systèmes de gestion de la qualité) qui seront mis en œuvre pour assurer la mise en place d'un contrôle suffisant pour livrer le projet à temps, dans les limites du budget et conformément aux spécifications.
- Fournissez un résumé du projet, y compris les descriptions des lots de travail, une description des principaux jalons du projet, les exigences en matière de ressources et de gestion, ainsi que les principaux paramètres pour mesurer le succès.
- L'évaluation et la notation de cette question tiendront compte de la réponse écrite et de l'annexe 1. Lors de l'évaluation du plan de projet, les évaluateurs tiendront compte des éléments suivants :
 - Y a-t-il suffisamment de détails pour examiner la complexité du projet?
 - Y a-t-il suffisamment de détails pour comprendre les tâches et les ressources requises?
 - Le calendrier des étapes clés est-il réaliste?
 - Y a-t-il une démonstration d'engagement et de capacité suffisants en matière de ressources pour entreprendre le projet?
 - Le plan de projet est-il harmonisé avec les coûts décrits dans la réponse à la question 10?

8. Quel est le plan global de gestion des risques?

Guide d'intervention

- NGen reconnaît que les projets de ce type sont intrinsèquement risqués et comporte donc des dispositions adéquates pour gérer ce risque.
- Dans le cadre de cette réponse à la question, décrivez l'approche de gestion des risques, y compris les outils et les mécanismes de gestion pour cerner, évaluer et gérer les risques du projet.

- Les principaux risques identifiés dans le registre des risques peuvent être détaillés dans le cadre de la réponse à cette question. Par exemple, la portée et les résultats de toute évaluation de la liberté d'exploitation devraient idéalement être discutés.
- Dans le cadre de l'annexe 2, fournir une analyse complète des risques dans le cadre du registre des risques.
 - Identifier les principaux risques dans le cadre du projet. Veuillez fournir suffisamment de renseignements dans l'énoncé des risques pour que la cause, l'incertitude et l'effet soient clairs.
 - Fournir une analyse de la probabilité et de l'incidence de chaque risque et fournir un classement relatif pour chaque risque.
 - Déterminer les stratégies de gestion pour chaque risque - Éviter, transférer, atténuer (réduire), accepter (et gérer).
 - Pour les projets complexes à risque élevé, il serait avantageux de fournir l'effet de chaque stratégie de gestion des risques en termes de détails sur les risques résiduels et de réévaluation de la probabilité et de l'incidence de chaque risque.
 - Incluez au moins les catégories de risques suivantes :
 - Technique,
 - Commercial,
 - Gestion
 - Ressource
 - Finances,
 - Légal, y compris les risques liés à la propriété intellectuelle, comme la liberté d'exploitation.
 - Tous les risques pertinents doivent être identifiés. D'autres catégories de risques peuvent inclure, sans s'y limiter :
 - Sécurité,
 - Réglementaire,
 - Environnement,
 - Risques liés à la chaîne d'approvisionnement.
- L'évaluation et la notation de cette question tiendront compte de la réponse écrite et de l'annexe 2.
- Les évaluateurs veilleront à ce que tous les principaux risques soient cernés et qu'il y ait suffisamment de risques dans le projet pour justifier le financement des NGen.

9. Décrivez la collaboration et les compétences, l'expérience, les ressources et l'accès aux installations des partenaires pour offrir les avantages identifiés?

Guide d'intervention

- C'est dans cette question que les candidats peuvent démontrer la nature collaborative de l'idée de projet.
- Décrivez la nature collaborative du projet et la façon dont le consortium travaillera ensemble et réalisera plus que s'il travaillait individuellement.
- Décrivez comment les partenaires établiront des relations, établiront la confiance et partageront leurs connaissances.
- Décrivez toute autre activité de collaboration liée aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux organismes universitaires ou de recherche participant au projet.

- Démontrer qu'il existe des structures de gestion, de reddition de comptes et de gouvernance appropriées entre les partenaires du consortium pour gérer et exécuter le projet. Envisagez d'inclure un diagramme de structure de gouvernance.
- Envisager d'utiliser et de consulter les tableaux de PI (annexe 3) pour démontrer la nature collaborative du projet, le cas échéant, en ce qui concerne le développement conjoint de la PI de premier plan et/ou l'accès à la PI de premier plan et de premier plan pendant et après le projet.
- Démontrer que le consortium possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet.
 - Inclure une description générale des réalisations des partenaires dans la réalisation de projets similaires.
- Décrire les réalisations des membres de l'équipe de projet dans la mise en œuvre et l'exploitation des résultats des projets technologiques afin de démontrer la capacité du consortium à développer et à commercialiser la technologie.
- Démontrer un accès approprié aux installations et aux ressources, y compris l'identification et l'affectation de l'espace et de l'infrastructure appropriés à la réussite du projet (tenir compte de l'espace au sol, des besoins en équipement spécialisé, des ressources spécialisées, etc.).

10. Pourquoi le financement de NGen est-il demandé et quel est l'engagement financier pour le projet?

Guide d'intervention

Partie 1 – Pourquoi le financement de NGen est-il demandé?

- Les projets doivent expliquer clairement pourquoi le financement de NGen est demandé, comment il profitera au projet et démontrer que les activités du projet s'ajoutent aux engagements commerciaux réguliers des demandeurs.
- Questions à considérer :
 - La portée technique ou commerciale du projet sera-t-elle affectée par le soutien de NGen?
 - Pourquoi le financement de NGen est-il essentiel pour entreprendre le projet tel que proposé?
 - Le financement de NGen permet-il d'entreprendre le projet différemment (plus rapidement, à plus grande échelle, avec plus de partenaires)?
 - Les partenariats de collaboration auraient-ils été formés sans le projet?
 - Le projet est-il trop risqué pour les investisseurs commerciaux?
 - Le budget est-il réaliste et raisonnable compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet?

Partie 2 – Engagement financier

- Fournissez une ventilation des coûts par lot de travaux et par jalon, en montrant comment ils s'harmonisent avec le plan de projet. Envisagez d'ajouter cette option à l'annexe 1 et décrivez dans cette section. Consultez le Guide des finances pour obtenir des précisions sur l'admissibilité des coûts du projet.
- À l'aide des cahiers d'exercices financiers du portail, indiquez les coûts prévus du projet, en indiquant clairement le niveau de contribution de tous les participants au projet et le niveau de financement requis de NGen.
- Des renseignements à l'appui et une explication des coûts extraordinaires ou spécialisés des projets doivent être fournis dans cette section.
 - Pour chaque partenaire, assurez-vous que les points clés relatifs aux coûts sont décrits par catégorie de coûts.
 - S'assurer que le financement du projet ne subventionne pas la production.
- Envisagez de fournir des explications supplémentaires sur les coûts admissibles dans les cahiers de finances. Y compris :
 - **Main-d'œuvre :**
 - Justification de l'utilisation de main-d'œuvre avec des taux particulièrement élevés.
 - **Sous-traitance :**
 - Expliquez la raison et l'utilisation des sous-traitants, leur impact sur le projet et pourquoi ils ne sont pas des partenaires officiels du projet. Fournir un contexte sur les sous-traitants à forte valeur ajoutée comme le milieu universitaire ou le CNRC
 - **Équipement :**

- Il est essentiel que l'achat d'équipement soit lié aux objectifs du projet.
- L'équipement est lié aux capacités de R-D qui soutiennent la création d'une nouvelle capacité de technologies et de procédés de fabrication avancés. NGen ne peut pas subventionner la pleine production.
- Il s'agit de créer une nouvelle capacité qui n'existe pas déjà au sein de l'organisation.
- Ce n'est pas l'achat de plusieurs pièces d'équipement similaires qui serait perçu comme subventionnant les activités de production futures.
- Compte tenu des points ci-dessus, veuillez décrire les immobilisations requises en justifiant pourquoi elles sont nécessaires pour atteindre les objectifs du projet et en justifiant les biens d'équipement de plus de 1 million de dollars canadiens.
- **Matériaux :**
 - Veuillez expliquer toute quantité excessive de matériel ou l'utilisation de matériaux coûteux.
 - Les projets ne visent pas à subventionner la production; la quantité de matériel énumérée doit être pour la R-D du projet et les aspects nouveaux ou transformationnels. Il devrait être lié à la preuve de la capacité des technologies et des procédés de fabrication avancés.
- Il est reconnu que d'autres sources de financement peuvent être nécessaires pour mener à bien le projet.
 - Préciser les autres sources de financement du gouvernement ou du secteur privé nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet.
 - Décrivez les autres co-investissements et contributions financières du secteur privé que ce projet attirera à court, moyen et long terme, en identifiant tout financement subséquent potentiel.
 - Décrivez les autres fonds gouvernementaux, y compris les limites de cumul, que ce projet a obtenu ou prévoit d'obtenir pour le projet.
- Décrivez comment le projet peut aider à attirer, à retenir et à promouvoir les investissements et les mandats de l'industrie au Canada.
- Pour évaluer cette question, les évaluateurs tiendront compte des questions suivantes :
 - Le projet a-t-il clairement démontré que ces activités s'ajoutent aux entreprises commerciales régulières?
 - A-t-on fourni une ventilation réaliste du budget, et le budget est-il réaliste et raisonnable compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet?
 - Un engagement financier d'autres sources est-il démontré pour le reste des coûts du projet?
 - Le projet optimise-t-il le financement de NGen? Tenir compte de l'impact potentiel total du projet et du rendement par rapport au montant du financement demandé.

Documents requis pour l'évaluation

Les projets conformes qui ont fourni les renseignements suivants seront envoyés aux fins d'évaluation. S'il manque des documents ou des renseignements, NGen n'évaluera pas le projet.

- Modèle d'entente de demande signé - modèle disponible en ligne.
- Réponses aux dix questions de la demande
- Annexe 1 - Plan de gestion de projet
- Annexe 2 - Registre des risques
- Annexe 3 - Tableaux de propriété intellectuelle
- Cahiers d'exercices financiers remplis pour tous les partenaires - remplis dans le portail
- Registre des jalons - rempli dans le portail
- Emplois/retombées économiques/universitaires et engagements - complété dans le portail

Sur accord

À la suite de la recommandation finale du comité d'évaluation indépendant, NGen passera à la phase de passation de marchés avec les consortiums de projets sélectionnés. Pendant la passation de marchés, l'exécution du projet et les documents constitutifs, tels que le plan de projet, le registre des risques et les tableaux de PI, peuvent nécessiter des améliorations en tenant compte des commentaires de l'évaluateur. Des artefacts supplémentaires, tels qu'une prévision financière du projet, seront expliqués et créés.

Une entente de collaboration devra également être mise en place au sein du consortium du projet, notamment pour définir les rôles des partenaires du projet et les dispositions en matière de gestion des risques. La présente entente doit également établir des cadres pour la propriété de la PI de premier plan pendant le projet et pour l'accès à celle-ci. NGen peut fournir des directives supplémentaires sur l'entente de collaboration sur demande.

De plus, les partenaires du projet devront produire, avec l'appui de l'équipe de PI de NGen, un plan de PI pour contextualiser et régir la façon dont la PI liée au projet sera gérée.

NGen conclura un contrat avec une entente-cadre de projet (AMP) signée entre NGen et le consortium, détaillant les exigences du projet, les rapports et les obligations de conformité de NGen.

Gabarits et documents à l'appui

Pour tous les guides, ressources et modèles les plus récents, veuillez-vous référer à la page d'accueil du défi et si vous avez des questions, veuillez communiquer avec NGen à AMTP@ngen.ca.

<https://www.ngen.ca/funding/challenge/advanced-manufacturing-2025>